

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

ANNEXE N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

FICHE TECHNIQUE INSERTION PROFESSIONNELLE **(A compléter par le candidat)**

1 / - Encadrement technique et tutorat professionnels réalisés par l'entreprise pour les personnes en insertion :

1.1 / Qualité du tuteur, qualification et fonction dans l'entreprise :

1.2 / Modalités de l'encadrement :

Préciser dans cette rubrique comment et par qui sera évalué le travail, la progression dans le travail, la fréquence des évaluations, si le suivi de la personne se fera par entretiens individuels ou réunions d'équipe

2 / – Mesures prises par l'entreprise pour assurer ou faire assurer l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion :

2.1 / Gestion en interne : par qui et comment ?

2.2 / Gestion externalisée : à quel organisme et selon quelles modalités ?

Dans les deux cas, préciser les dispositions prises pour assurer la communication entre le référent technique et le référent socio-professionnel

3 / - Dispositif de formation professionnelle proposé par l'entreprise au(x) salarié(s) en insertion

3.1/ « formation sur le tas » par l'encadrant technique ; selon quelles modalités ?

3.2 / formation professionnelle agréée ; laquelle ? et dans quel cadre ? (formation d'adaptation aux postes de travail, contrat de professionnalisation, contrat d'insertion professionnel intérimaire, contrat de développement professionnel intérimaire ...)

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

4 / Niveau de qualification professionnelle susceptible d'être atteint par le salarié en insertion et perspectives de pérennisation de son emploi

- Qualification professionnelle possible pour le salarié en insertion :

- Perspective de pérennisation de son emploi dans l'entreprise :

SIGNATURE DU CANDIDAT :